
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENTE :

*OCCUPATION DU SITE « Parking rue de l'école » EN VUE DE LA
REALISATION D'UNE ACTIVITE ECONOMIQUE REpondant AUX
ENJEUX DE LA TRANSITION ENERGETIQUE*

Objet :

Publication d'une proposition de convention d'occupation temporaire du site identifié « Parking rue de l'école » sur la commune de Lasbordes, propriété de la commune, pour la construction et l'exploitation d'une ombrière photovoltaïque en vue de la réalisation d'une activité économique permettant de répondre aux enjeux de transition énergétique.

Contexte :

La Commune a reçu une demande d'occupation de son site « Parking Rue de l'école » en vue de la construction d'une ombrière photovoltaïque enregistrée comme manifestation d'intérêt spontanée. Conformément aux articles L.2122-1-4 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, s'agissant d'une demande d'occupation de sa propriété en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, la Commune procède à une publicité afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Conditions d'occupation du domaine de la collectivité : 450 m² environ par le biais d'une convention d'occupation temporaire pour une durée compatible avec la nature de l'activité et de celles des ouvrages autorisés nécessaires à l'exploitation de l'ombrière photovoltaïque.

Adresse à laquelle l'offre de manifestation d'intérêt concurrente doit être déposée :

Mairie de Lasbordes, 9 Grand Rue, 11400 Lasbordes

Avec la mention « Manifestation d'intérêt concurrente « OCCUPATION DU SITE PARKING RUE DE L'ECOLE EN VUE DE LA REALISATION D'UNE ACTIVITE ECONOMIQUE REpondant AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ENERGETIQUE »

Les éventuelles manifestations d'intérêt devront obligatoirement comporter une présentation du candidat, une présentation du projet qu'il entend réaliser ainsi que les mesures et autres moyens qu'il sollicitera pour réaliser le projet.

Date limite de réception des propositions : 12/01/2022 à 12h00

En l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, la Commune pourra procéder à la délivrance du titre d'occupation à la Société.

En cas de manifestation d'intérêt concurrente, la Commune procédera à une mise en concurrence sur la base d'un cahier des charges qu'elle transmettra à tous les opérateurs s'étant valablement manifestés dans les délais.

Le présent avis de publicité fait l'objet d'un affichage en Mairie, d'une publication sur le site internet <https://www.lasbordes11400.fr/> à compter du 22/12/2021.